

Tous pour Jarville

Vivons-nous une crise démocratique ?

Chères Jarvilloises, chers Jarvillois,

Dans la démocratie représentative, les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus auxquels ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élus votent la loi et contrôlent l'action du gouvernement. Dans son livre *De l'Esprit des lois* (1748), Montesquieu la présente comme nécessaire dans les grands États modernes. Que la démocratie soit nécessairement représentative apparaît encore aujourd'hui comme une évidence. Mais au cours des dernières élections présidentielles et législatives, la montée de l'abstention a mis à l'épreuve cette démocratie représentative en France.

La réforme des retraites marque, une nouvelle fois, une crise de confiance entre les Français et leurs élus. L'absence de consultation des citoyens en dehors des élections, le développement insuffisant du contrôle parlementaire sur des décisions politiques monopolisées par le pouvoir exécutif, l'utilisation du 49.3 et une hyperprésidence conduisent à un rejet de cette démocratie représentative. Ainsi, élu avec 38% des inscrits, le chef de l'État a utilisé tous les artifices pour repousser l'âge de la retraite à 64 ans : la loi sur les retraites s'intitule « loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 » ce qui lui permet d'utiliser avec l'article 47.1 la procédure parlementaire accélérée et, ayant un doute sur le résultat final, de conclure par le 49.3. Cette méthode conduit à un rejet par le pays d'une telle pseudo-démocratie.

Pour renouer le lien politique avec les citoyens, il conviendrait de redonner davantage de pouvoir au peuple, en renforçant la démocratie directe. Nombreux sont ceux qui aspirent à davantage de contrôle sur l'action des pouvoirs publics, mais aussi à moins d'unilatéralité dans l'exercice du pouvoir. Ils remettent en cause le principe

même de la représentation en prônant l'intervention directe des citoyens dans l'élaboration des lois et leur mise en œuvre. Dans l'Antiquité, sur l'agora grecque, les citoyens pouvaient discuter de toutes les affaires de la cité.

Ainsi, la démocratie représentative s'oppose à la démocratie directe dans laquelle le peuple prend les décisions. Un nombre croissant de citoyens souhaite une réforme de la démocratie représentative. Comment répondre au besoin ressenti par ces derniers, d'une nouvelle démocratie ? Ils souhaitent des moyens d'infléchir, sans attendre les élections suivantes, des politiques publiques qui leurs semblent insuffisantes ou négatives. Certains, comme en Suisse, souhaitent un référendum d'initiative populaire plus facile à mettre en œuvre. D'autres préconisent une cyberdémocratie.

Sur le plan local, la démocratie représentative est également contestée. En 2020, avec 17,26% des inscrits, la majorité a obtenu 22 sièges sur 29 au Conseil Municipal. La légalité de l'élection n'est pas remise en cause. Mais ce qui est légal est-il pour autant légitime ? La notion de légitimité est fonction de la perception qu'ont les Jarvillois, de la gestion de la ville. Le stationnement payant, la construction d'une école dans le parc de la rue du Moulin, la mise à l'air libre du ruisseau du Fonteno rue de Renémont, rien qui ne réponde vraiment aux préoccupations des Jarvillois. Faut-il une réforme de la loi électorale ? Une véritable co-construction des décisions est-elle suffisante pour que la légitimité reçoive le consentement des Jarvillois ? Une élection n'est pas un blanc-seing pour six ans !